

## Politique générale du GIP Centre Val de Loire e-santé

Le GIP Centre - Val de Loire e-santé est imprégné de la volonté très forte des fédérations et unions régionales avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), de se rassembler afin de se doter rapidement de solutions numériques efficaces qui leur permettent de se coordonner.

A cette fin, il doit particulièrement veiller à inclure dans ses démarches à la fois les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Il doit établir une coopération étroite avec le Conseil Régional et les Conseils Départementaux. Les représentants des usagers seront également pleinement pris en compte.

Ses actions sont centrées sur la mise en place d'une colonne vertébrale numérique régionale et de services numériques d'échange et de partage d'information pour la coordination des parcours.

Le GIP mènera des missions (maîtrise d'ouvrage, mutualisation d'expertise) confiées aussi bien par l'ARS que par ses membres, dans le but d'accompagner l'ensemble des acteurs en fonction de leurs besoins, tout en assurant la meilleure interopérabilité entre eux.

Pour cela, le groupement sera en charge de la cohérence et de la convergence des actions relatives à l'e-santé en région, à travers l'animation d'un dialogue décloisonné régional de coopération et de coordination.

Garant du cadre régional d'urbanisation numérique, il accompagnera les porteurs de projets locaux ou territoriaux afin de parvenir au meilleur effort de mutualisation régionale et d'éviter les risques de redondance ou de fragilité.

Dans un souci de pertinence, le GIP conduira toujours ses actions à partir des politiques de santé et e-santé nationales, de la Politique générale du GIP Centre - Val de Loire e-santé, des orientations du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens GIP-ARS, et de l'identification de cas d'usages précis et des organisations cibles attendus par les utilisateurs métier.

Au-delà des choix techniques, il veillera à garantir les aspects juridiques ; financiers ; le modèle économique ; la communication ; l'évaluation des résultats ; l'exploitation des données afin d'améliorer l'organisation des soins.

Pour l'optimisation et la solidité de son action, le groupement s'appliquera à utiliser les outils nationaux réputés pérennes et intégrera ceux à venir à sa réflexion. Il anticipera et respectera le cadre législatif et réglementaire ainsi que les règles et dispositions de sécurité des systèmes d'information.

Le GIP devra donner un cap à l'ensemble des acteurs. Il assurera donc la lisibilité de ses activités, de leurs calendriers et des perspectives qu'elles impliquent pour les acteurs régionaux.

Les dynamiques régionales en cours (concertations inter-Groupements Hospitaliers de Territoire, structuration régionale des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, mobilisation des acteurs médico-sociaux, consolidation et souhait de coordination des acteurs privés, création des Plateformes Territoriales d'Appui) sont uniques en France. Elles donnent l'opportunité d'une co-construction et de concrétisations majeures. Le GIP constitue ainsi l'un des creusets d'une mutualisation structurante et ambitieuse pour notre région dont les acteurs devront être les co-auteurs.